



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réfugiés

Question au Gouvernement n° 4088

Texte de la question

ACCUEIL DES MIGRANTS

M. le président. La parole est à M. Yann Capet, pour le groupe socialiste, écologiste et républicain.

M. Yann Capet. Monsieur le ministre de l'intérieur, je souhaite tout d'abord saluer, à travers vous, l'ensemble des forces de l'ordre mobilisées sur le territoire national dans la lutte contre le terrorisme, dans le cadre de l'Euro 2016 et des manifestations, mais aussi dans la gestion de la crise migratoire, notamment à Calais et Grande-Synthe. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.)*

Un député du groupe Les Républicains. Ils n'en peuvent plus !

M. Yann Capet. Lors d'une nuit complète passée à leurs côtés sur la rocade portuaire de Calais et sur l'autoroute A16, j'ai pu constater la difficulté de leur tâche et, plus encore, leur efficacité et leur engagement dans des interventions qui permettent d'éviter des drames au quotidien. Les assauts sont de plus en plus violents et, la nuit dernière, des policiers ont de nouveau été blessés. Face à cette situation inacceptable, des poursuites doivent être engagées systématiquement.

Sur ces sujets difficiles, il nous faut faire preuve non seulement de fermeté face à ces débordements d'une minorité, mais aussi d'humanité, car nous avons le devoir d'accueillir dignement ces réfugiés, qui sont souvent réduits à la dernière des extrémités, fuyant les conflits, la violence et la guerre.

Les actions menées par la France doivent poursuivre des objectifs clairs : lutter contre les réseaux de délinquants et les passeurs, distinguer entre les migrants qui relèvent du droit d'asile et les autres, que la France n'a pas vocation à accueillir, augmenter les capacités d'asile et accélérer le traitement des dossiers, créer des structures d'accueil, d'hébergement et d'orientation sécurisées et assurer la sécurité de tous, migrants et Calaisiens.

Vous avez mené, monsieur le ministre, une action diplomatique forte en direction de la Grande-Bretagne à propos des mineurs isolés. Quelques mois après le sommet d'Amiens, nous avons tous en mémoire les images insoutenables de la situation de ces enfants à Calais et Grande-Synthe. Elle appelle de la part du Royaume-Uni un dispositif de prise en charge pour que ces enfants qui fuient la guerre et les conflits puissent rejoindre leurs familles de l'autre côté de la Manche.

Lors du sommet d'Amiens, David Cameron a annoncé plusieurs mesures. Monsieur le ministre, pouvez-vous...

M. le président. Merci, monsieur Capet. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Bernard Cazeneuve, *ministre de l'intérieur*. Monsieur le député, vous m'interrogez sur la situation à Calais et Grande-Synthe et, à travers cette question, vous évoquez plus largement la situation migratoire. Je tiens à rappeler quels sont notre politique, notre action et les résultats que nous avons obtenus.

D'abord, il y avait à Calais, voilà quelques mois, près de 6 000 migrants, qui se trouvaient dans une situation d'extrême précarité, et près de 3 000 à Grande-Synthe. Nous avons décidé, avec la ministre Emmanuelle Cosse, de mettre en place une action visant à ce que ceux qui sont dans cette situation de précarité puissent être accueillis en centre d'accueil et d'orientation, de manière à pouvoir accéder à l'asile. Quatre mille personnes ont ainsi été appelées à rejoindre ces centres d'accueil et d'orientation, où elles reçoivent un accueil digne, ne connaissent plus cette précarité, ne vivent plus dans le froid et ont accès très rapidement aux procédures d'accès au statut de réfugié et à l'apprentissage de la langue française. Nous souhaitons continuer à développer cette politique.

Deuxièmement, nous avons demandé aux Britanniques de nous aider à la sécurisation de la frontière. Lors de la dernière réunion que nous avons eue avec eux, à Metz, nous avons alloué près de 82 millions d'euros à cette politique, qui inclut non seulement la sécurisation des frontières, mais également des efforts en faveur des femmes et des enfants en situation de vulnérabilité.

Quant aux mineurs isolés, nous avons présenté 113 demandes de réunification familiale en 2015, avec un très faible taux d'accord – 23,8 % –, tandis que, pour les quatre premiers mois de l'année 2016, ce sont déjà 118 dossiers qui ont été soumis, avec un taux d'accords de 60 %. Au 1^{er} juin 2016, quarante-six transferts ont déjà pu être réalisés, dont quarante concernaient des mineurs isolés. C'est dire si le dialogue avec la Grande-Bretagne commence à porter ses fruits pour ces jeunes publics. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.*)

Données clés

Auteur : [M. Yann Capet](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (7^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4088

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 juin 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [22 juin 2016](#)